

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 05 AVRIL 2016 à 20h30

Date de la convocation : 30/03/2016

Date d'affichage : 30/03/2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	23

L'an deux mille seize, le cinq avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 30/03/2016.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise – Mme GARNIER Michèle — Mme Joëlle LYONNET – M. PADET René – M. JONINON - Mme DURON Josette – Mme TRIOMPHE Christine – M. LAMURE Christophe – M. BOULOGNE Jérôme –M. GALICHET Éric – Mme TISSOT Françoise - M. BOIGNE Alain – M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile –M. YENIL Etienne - M. THOMAS André – Mme BOULIN Nicole –Mme CHABANNE Christelle

M. JACQUET Jacky a donné pouvoir à M. BOIGNE Alain
M. BERTRAND Jérémy a donné pouvoir à Mme BOULIN Nicole
Mme OLIVIER Irène a donné pouvoir à Mme DUFOUR Françoise
Mme GOUPY Janine a donné pouvoir à Mme DURON Josette

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PADET René

Objet : TABLEAU DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016

Monsieur Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des quatre taxes directes que nous a adressé la direction des services fiscaux. Le produit fiscal attendu s'élève à 1 189 763 € avec pour taux ceux fixés en 2015 à savoir :

→ taxe d'habitation	:	17.02 %
→ taxe foncières sur les propriétés bâties	:	12.22 %
→ taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	29.42 %
→ taxe sur la cotisation foncière des entreprises	:	19.36 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20160405-DM47TXIMPOTS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2016

Il demande au Conseil Municipal de fixer le produit fiscal attendu pour 2016 des quatre taxes locales directes.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal :

- fixe le produit fiscal attendu pour 2016 à 1 189 763 € € ;
- décide de ne pas modifier le taux des taxes pour 2016 comme suit :
 - taxe d'habitation : 17.02 %
 - taxe foncières sur les propriétés bâties : 12.22 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.42 %
 - taxe sur la cotisation foncière des entreprises : 19.36 %

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de contributions directes à l'identique de l'année 2015.

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 06/04/2016

